

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, la fonctionnaire déléguée est saisie d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0149).

Le terrain concerné est situé rue de la Limite à 1341 Céroux-Mousty, et est non cadastré.

Le projet concerne la **réalisation de travaux de voirie et d'égouttage**, et est soumis à annonce de projet en application de l'article D.VII.13 du CoDT ; à savoir : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente".

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

**Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be). **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

**Du 14/09/2021 au 28/09/2021**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/09/2021 au 28/09/2021** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 06/09/2021